

Article 1 Organisateurs

Le Comité Départementale de Spéléologie de Haute-Savoie (« CDS 74 ») organise un concours du film court « Le karst dans tous ses états »

Article 2 Forme et nature

Le concours est ouvert à toute œuvre originale sur support vidéo, en langue française ou sous-titrée ou sans dialogue (documentaire, art vidéo, narration, fiction, expérimental et animation), avec générique, en couleur ou en noir et blanc, dont la durée ne doit pas excéder huit minutes (générique compris) sous réserve toutefois du respect des lois et règlements en vigueur et plus généralement des dispositions relatives à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits des tiers et au droit de la propriété littéraire et artistique .

Article 3 Candidats

Ce concours est ouvert à tous.

Article 4 Modalités de participation

La participation au concours requiert l'envoi d'un dossier d'inscription complet décrit en l'article 11 comprenant :

- Déclaration du signataire d'être l'auteur du film, avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.
- Un accord d'autorisation de diffusion des œuvres.
- Le film , s'inscrivant dans le thème « Le karst dans tous ces états », sous forme de fichier numérique selon descriptif article 9 . Cette copie sera laissée à la disposition du CDS74 pour diffusion lors du Congrès AURA 2018 du 28/29 Avril 2018 à Samoëns.
- d'un lien permettant au CDS74 de télécharger sa vidéo (de type wetransfer, dropbox ou autre ...)

Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 Avril 2018.

Article 5 Processus de sélection

un jury composé de personnalités et de membres du CDS74 effectuera une sélection des films courts afin de décerner les prix , sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Les films sélectionnés seront projetés lors du congrès ; permettant au public du Congrès de voter pour le prix « Public Congrès Samoëns 2018 »

Article 6 Prix

Le jury sélectionnera les meilleurs films courts et attribuera les prix suivants :

- **Prix du Jury** : Lot de matériels et revues spécialisés Spéléologie et/ou Canyon.
- **Prix du Public** : Lot de matériels et revues spécialisés Spéléologie et/ou Canyon

Le comité d'organisation du concours se réserve toute latitude pour décerner des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière. Les films courts sélectionnés seront projetés lors du congrès et les résultats seront rendus publics à l'occasion de la remise des prix lors de la soirée de gala du Samedi 28 Avril 2018 par les Organisateurs.

Les auteurs des films courts sélectionnés seront personnellement informés a leur adresse personnelle et invités aux remises de prix. La présence des lauréats est fortement souhaitée.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 7 Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement. Le CDS 74 ne saurait être rendu responsable des retards et des pertes d'envois du fait des Services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Le participant s'engage à être titulaire des droits relatifs à la musique, les sons et images qu'il a utilisés pour la Réalisation de son film court ainsi qu'à dédommager qui de droit pour l'utilisation du matériel sonore ou visuel qui ne serait pas libre de droit. Il en va de même pour l'emploi bénévole d'acteurs et participants ou de techniciens pendant le tournage du film.

Droit à l'image : Le candidat s'engage à faire signer une « décharge » à tout participant à son film afin d'être libre d'utiliser l'image et/ou le service de chaque participant.

Les participants autorisent le CDS74 à utiliser librement les films courts qui lui auront été adressés pour projection lors du congrès le 28 et 29 Avril 2018.

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu.

Ces utilisations ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur. En cas d'utilisation non strictement liée à la manifestation, l'auteur en sera avisé au préalable.

Article 9 Format d'envoi

Le film devra correspondre aux normes techniques suivantes :

Video :

- Conteneur : mp4
- Résolution : 1280 x 720 ou 1920 x 1080 (vidéo HD 16/9) ;
- Codec : H264
- Débit minimal : 6 Mbit/s
- Cadence image : 25 images / seconde

Audio : Codec : AAC . 48 kHz 16 bits Stéréo Débit minimal : 192 Kbits/s

Article 10 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Article 11 dossier d'inscription : Envoyer a : christopheverdet@gmail.com

Je soussigné (nom-prenom) _____

Email : _____@_____

Participe au concours Video « Le karst dans tous ses états » en présentant le film intitulé : (Titre)

D'une durée de : _____ mn

Le lien permettant au CDS74 de télécharger le fichier vidéo est : _____

Je reconnais être l'auteur du film, avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter, donne l'autorisation de diffusion des œuvres au CDS 74.

Fait à : _____ Le (date) : _____

Signature :